



### **Contribution de Jean RENARD**

Rapporteur général du Conseil de développement

renard.jean@numericable.fr

## **Enrichir la Contribution du Conseil au Projet de territoire 2030**

Alors que nous avons tous pris connaissance du document provisoire qui nous a été soumis par le Président du Conseil de développement intitulé "Ambitions/Mutations Nantes 2030", et alors que de nombreux membres du Conseil ont déjà fait part de leurs réactions, je me permets ici une première synthèse provisoire de quelques questionnements soulevés afin d'améliorer notre contribution qui doit être finalisée en juin.

A lire les remarques et propositions, chacun s'accorde sur la qualité du dossier provisoire et en particulier du plan retenu et de la méthode utilisée, avec la répétition des trois itératifs déclinés : ambition, crainte, mutations.

C'est à partir de ce schéma que l'on peut apporter retouches et améliorations, sans bousculer l'architecture générale.

J'ai noté parmi les réactions lues attentivement les faits suivants :

- Déplacer les deux pages sur « ils auront 40 ans en 2030 » en introduction (M. Jovet)
- Inclure un développement sur le thème de l'eau, du port et de l'estuaire (JP. Peyon)
- Insister sur la question de la gouvernance et des échelles pertinentes des territoires de décision (quartier, grand Nantes) (P. Audic)
- En dire plus sur la question majeure des mobilités au sein de nos territoires. Désormais un grand nombre de nos concitoyens ne sont que de passage à Nantes dans le cours de leur vie. Ils ont donc des comportements, des besoins, des désirs, qui ne sont pas ceux des « enracinés ». Sait-on la durée de vie moyenne, c'est-à-dire le nombre d'années passées à Nantes, d'un nantais dans notre agglomération par rapport à sa durée de vie ? Une ville attractive est par nature une ville de passage. Mesurer les départs,

les retours, les arrivées des uns et des autres dans la ville, selon les âges, les professions, voilà un beau thème de réflexion sur les parcours de vie

- Cette question des mobilités pose le problème : qui seront les nantais présents dans notre ville en 2030 ?
- Ajouter en fin du dossier un chapitre ou un sous-chapitre consacrés à des « utopies » (J. Renard) dans lequel chacun pourrait imaginer des solutions dites alternatives (tirage au sort parmi des citoyens volontaires ; durée limitée des mandats ; bien entendu, mais cela devrait être acquis désormais, refus de tout cumul ; transports en commun gratuits pour tous ; nouvelles pratiques démocratiques libérées de la tutelle des partis politiques... Ce chapitre permettrait à chacun de « se lâcher » et de faire des propositions politiquement incorrectes
- Dans ce type de réflexions pourraient se glisser des propositions d'équipements, d'infrastructures, du type pont transbordeur, nouveau pont à l'aval de l'île pour le chemin de fer, maintien des voies ferrées dans l'île de Nantes (il y a consensus des membres du conseil), la question récurrente de l'étoile ferroviaire (soulevée par JP. Leroy, la FNAUT et l'ANDE), celle du tunnel de Chantenay (Moussion), et bien d'autres qu'il faut rappeler
- Comment choisir entre des nécessités affichées (un nouvel aéroport ou une nouvelle gare, où poser le CHU dans l'agglomération, de nouveaux trams ou des voies cyclables enfin réellement sécurisées, une ville pour touristes ou pour les habitants) ?
- La création d'un institut de la ville, de l'urbanisme et de l'aménagement, piloté par l'université, et pas seulement par les services techniques (Auran, Samoa) afin de faire des choix et de définir des priorités, projet déjà présenté par l'université en 1990 (!) mais non retenu par les élus qui ont préféré une maison des sciences de l'homme (MSH), pourrait être l'outil indépendant susceptible d'éclairer les choix. Le modèle de l'institut des études avancées pourrait être repris mais avec des préoccupations régionales (quelles relations avec notre environnement, comment reconstruire la ville sur elle même, quel urbanisme pour demain, quel avenir pour l'agriculture périurbaine, etc ? )
- Il faut ici faire preuve d'imagination, être innovant, voire décapant vis-à-vis des autorités. C'est le rôle d'un Conseil de développement et de la société civile de poser les questions qui fâchent
- Les réactions des uns et des autres devraient pouvoir être exposées lors de notre assemblée générale, et celles qui font consensus être diffusées auprès des autorités et des citoyens sous la forme d'une série de préconisations du conseil. Je pense en particulier aux remarques de M. Dialinas reprenant des contributions antérieures dans sa note du 18 mai 2012
- Puisque la réforme territoriale préconisée par l'ancien Président de la République va être revue et corrigée par le nouveau ministre, Madame Lebranchu (que certains d'entre nous avons rencontré à Lorient lors d'une réunion des Conseils de développement), peut-être est-il opportun de faire connaître le sentiment de notre Conseil sur l'architecture de nos territoires du Grand Nantes ?

Comme le titre de ce petit papier l'indique, ce ne sont que des propositions provisoires. La discussion est ouverte.

A ce propos je renvoie aux 32 propositions du Pacte civique, déjà évoquées dans mon précédent papier. Nous avons là un canevas précieux d'idées généreuses.